

VIRBAC SA

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 10 572 500 €
divisé en : 8.458.000 actions de 1,25 €
siège social : 1ère Avenue 2065 M L.I.D. 06516 CARROS
417 350 311 R.C.S. GRASSE

Descriptif du programme de rachat d'actions propres soumis à l'autorisation de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 20 juin 2018

En application des articles 241-1 à 241-6 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), le présent document a pour objet de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat d'actions par Virbac de ses propres actions qui sera soumis à l'autorisation de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 20 juin 2018.

Date de l'assemblée générale des actionnaires appelée à autoriser le programme de rachat

Le programme de rachat sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire de Virbac du 20 juin 2018.

Nombre de titres et part du capital détenus par l'émetteur

Au 30 avril 2018, le capital de la société se compose de 8 458 000 actions, dont 32 017 actions sont détenues par Virbac, ce qui représente 0,38% du capital.

Répartition par objectifs des titres de capital détenus au 30 avril 2018

Au 30 avril 2018, les actions auto-détenues par Virbac sont affectées aux objectifs suivants :

- 20 165 actions sont affectées aux plans d'attribution d'actions de performance destinés à certains salariés et dirigeants, consentis au titre de 2016, soit 0,24% du capital ;
- 11 852 actions sont affectées au contrat d'animation de marché en vigueur avec la société Exane BNP Paribas, soit 0,14% du capital.

Objectifs du nouveau programme de rachat

Dans le cadre du programme de rachat d'actions qui fait l'objet de la vingt-troisième résolution soumise au vote de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 20 juin 2018, les objectifs poursuivis par Virbac sont :

- d'assurer la liquidité ou animer le marché du titre par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- de procéder à des attributions gratuites d'actions de performance dans le cadre des dispositions des articles L225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de réduire le capital de la société par annulation de tout ou partie des titres achetés.

Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres de capital et prix maximum d'achat

Les titres visés par le présent descriptif sont des actions Virbac cotées au compartiment A d'Euronext Paris – Code ISIN FR 0000031577.

Les achats pourront porter sur un nombre d'actions qui ne pourra pas excéder 10% du nombre total d'actions composant le capital de la société, soit 845 800 actions en date du 30 avril 2018.

Sur la base du prix maximal de rachat de 350 euros par action fixé par la quatorzième résolution soumise au vote de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 20 juin 2018, cela représente un investissement maximal théorique à la date du 30 avril 2018, de 296 030 000 euros.

Cette limite est susceptible d'évoluer en cas d'opérations affectant le capital social.

Compte tenu :

- des 32 017 actions, soit 0,38% du capital, déjà détenues directement ou indirectement au sens de l'article L225-10 du Code de commerce, par Virbac au 30 avril 2018 ;

- des 8 458 000 actions composant le capital social de la société au 30 avril 2018, le rachat ne pourrait porter, à ce jour, que sur 813 783 actions, soit 9,62% du capital, soit un montant de 284 824 050 euros sur la base du prix maximum d'achat fixé à 350 euros par action.

Durée du programme de rachat

Sous réserve de l'approbation de la vingt-troisième résolution qui sera soumise à l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire des actionnaires, et conformément à l'article L225-209 du Code du commerce, le présent programme est autorisé pour une durée de dix-huit mois à compter de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 20 juin 2018.

Ce descriptif a été transmis à l'AMF. Il est disponible gratuitement au siège social de la société :

1ère Avenue

2065 M L.I.D.

06516 CARROS

ainsi que sur le site de Virbac (www.virbac.com).